

DELIBERATION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2025

N°1

Objet : Approbation du règlement de fonctionnement du chèque activité jeunesse

Classification : 7 – Finances locales - 7.10 divers

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-14,

VU le Code de l'éducation et notamment son article L.212-10,

VU la loi 2008-790 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire,

VU la délibération n°1 du Conseil municipal du 15 décembre 2022,

VU l'arrêté de 23-05-01 du 19 juin 2023 instituant une régie mixte de recettes et d'avances pour la Caisse des écoles,

VU la délibération n°1 du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en date du 16 Octobre 2024,

Considérant le souhait de la commune de faire porter par la Caisse des écoles une aide universelle pour les jeunes dans le cadre d'un plan de soutien au pouvoir d'achat,

Considérant les objectifs de la Caisse des écoles visant à permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux moyens de la réussite

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration :

- Approuve le règlement de fonctionnement du chèque activité jeunesse et son annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Le Président de la Caisse des écoles,

Ladislav POLSKI
Maire de La Trinité



Handwritten signatures in blue ink:
- A large signature starting with 'DUPUY'.
- A signature starting with 'ABG'.
- A signature starting with 'Rouille'.

Vote du Comité : Pour : **6**

Contre : **0**

Abstention : **0**